3.02 Le bâton

(a) Le bâton doit être rond et lisse, avoir un diamètre maximum de 2,75 pouces à son point le plus épais et avoir une

longueur maximale de 42 pouces. Le bâton doit être fait d'une seule pièce de bois.

REMARQUE: Aucun bâton contre-plaqué ou expérimental ne pourra être utilisé au cours d'une partie professionnelle,

qu'il s'agisse d'une partie régulière ou d'exhibition, à moins que le fabricant n'ait d'abord obtenu l'approbation de son

concept et de ses méthodes de fabrication auprès du Comité des règles de jeu.

(b) Bâtons ayant une cavité. Il est permis d'utiliser un bâton dont le bout présente une cavité à condition que cette

cavité ait une profondeur maximale de un pouce et un quart et mesure au moins un pouce et pas plus de deux pouces de diamètre. Cette cavité doit être de forme arrondie et ne doit contenir aucune substance étrangère.

(c) À partir de l'extrémité d'où le bâton est tenu et pour une distance maximale de 18 pouces, le bâton peut être recouvert ou traité avec un matériau ou une substance en améliorant la prise. Toute infraction à cette règle exigera le

retrait du bâton pour la partie en cours.

REMARQUE: Si un arbitre découvre qu'un bâton n'est pas conforme aux conditions stipulées au paragraphe (c), que

ce soit au moment ou après l'utilisation d'un tel bâton au cours d'une partie, une telle utilisation ne pourra être utilisée

pour déclarer le frappeur retiré ou expulsé de la partie.

Règle 3.02(c) Commentaire : Si la résine excède la limitation de 18 pouces, alors l'arbitre, de son initiative ou alerté par l'équipe adverse,

pourra ordonner au frappeur d'utiliser un autre bâton. Le frappeur pourra utiliser ce bâton plus tard dans la partie seulement si la

substance qui excède est enlevée. Si aucune objection n'est soulevée avant l'utilisation du bâton, alors une violation de la règle

3.02(c) sur ce jeu ne pourra annuler toute action ou jeu sur le terrain.

(d) Aucun bâton de couleur ne peut être utilisé durant une partie professionnelle sans avoir obtenu l'approbation du

Comité des règles de jeu.

Révision #2 Créé 3 mars 2023 18:43:21 par Baseball Québec Mis à jour 3 mars 2023 18:43:32 par Baseball Québec